

**PORTANT RECEVABILITE DES CANDIDATURES
ÉLECTIONS (RENOUVELLEMENT GLOBAL OU PARTIEL) DES REPRÉSENTANTS AUX CONSEILS DE COMPOSANTES
ET AUX CONSEILS DES ÉCOLES DOCTORALES DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 713-1 et suivants, L. 719-1, L. 719-2, L. 721-1 et suivant, D. 713-1, D. 719-1 à D. 719-40, D. 721-1 à D. 721-8 ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Université Clermont Auvergne et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté rectoral n°2020-05 du 26 mars 2020 portant institution des commissions de contrôle des opérations électorales de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et désignation du représentant du recteur de région académique ;

Vu les statuts de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'École de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC) ; de l'UFR Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (UFR PSSSE), de l'UFR Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS), de l'UFR Lettres, Culture, Sciences Humaine (UFR LCSH), de l'UFR Langues Cultures et Communication (UFR LCC), de l'École d'Économie, de l'École de Droit, de l'UFR Biologie, de l'UFR Chimie, de l'UFR Mathématiques, de l'Ecole Universitaire de Physique et Ingénierie (EUPI) ;

Vu le règlement intérieur de l'École Doctorale Sciences Fondamentales (SF) ;

Vu la délibération de l'assemblée provisoire de l'UCA n°2020-12-18-06 portant sur la mise en place du vote électronique au sein de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2021-06-29-06 portant désignation des membres du comité électoral consultatif de l'UCA ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2021-009 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-084 portant organisation des élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes et aux conseils des écoles doctorales de L'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2022-093 portant publication des listes électorales - élections (renouvellement global ou partiel) des représentants aux conseils de composantes et aux conseils des écoles doctorales de L'Université Clermont Auvergne ;

Vu l'avis du comité électoral consultatif du 21/03/2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand (OPGC)**, les candidatures suivantes :

- **Collège A**

« Liste 1 OSU OPGC Rang A »

1	Maud BOYET
2	Laurent DEGUILLAUME
3	Sylvie DEMOUCHEY
4	Tahar HAMMOUDA
5	Gilles MAILHOT
6	Raphaël PARIS
7	Karine SELLEGRI

- **Collège B**

« Liste Rang B conseil de l'OPGC »

1	Lydie GAILLER
2	Etienne MEDARD
3	Aurélie COLOMB
4	David JESSOP
5	Clémence ROSE
6	Jean-Luc BARAY
7	Estelle KOGA

- **Collège BIATSS**

« BIATSS »

1	Abdelmouhcine GANNOUN
2	Cécile SERGERE
3	Edouard REGIS
4	Audrey CHAZAL
5	Pierre COUTRIS
6	Géraldine DEL CAMPO
7	Yannick GUEHENNEUX

Article 2 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'UFR PSSSE**, les candidatures suivantes :

- **Collège A**

« Collège A PSSSE »

1	Sylvie DROIT-VOLET
2	Michael DAMBRUN
3	Céline DARNON
4	Ludovic FERRAND
5	Marie IZAUTE

- **Collège B**

« D.I.E. : Diversité, Intégrité, Équité »

1	Norbert MAÏONCHI-PINO
2	Armelle NUGIER
3	Alain MEOT
4	Laurie MONDILLON
5	Ladislav MOTAK

« Open List Framework »

1	Alice NORMAND
2	Clément BELLETIER
3	Anaïs ROBERT
4	Guillaume DEZECACHE
5	Angélique BOREL

- **Collège BIATSS**

« BIATSS PSSSE 2022 »

1	Stéphanie MOUSSET
2	Sylvie PAGES
3	Clothilde CANITROT

- **Collège USAGERS**

« WONDERLAND »

1	Sarah SEMIANE
2	Alessandro LUCAS
3	Lylou ROY
4	Jérémy MONARD
5	/
6	/

Article 3 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'UFR STAPS**, les candidatures suivantes :

- **Collège A**

« Collège A UFR STAPS »

1	Géraldine RIX-LIEVRE
2	Vincent MARTIN
3	Nathalie GAL-PETITFAUX
4	Nathalie BOISSEAU
5	
6	

- **Collège B**

« Collectif Collège B STAPS 2022-2027 »

1	Fabien COUTAREL
2	Lore METZ
3	Lilian CARRIAS

4	Emilie MATHIEU
5	Simon BOYER
6	Géraldine FAUGERON

- **Collège BIATSS**

« BIATSS STAPS »

1	Sandrine HUGONIE
2	Charlotte MARATRAT
3	Lise CARRARO

Article 4 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'UFR LCSH – Collège BIATSS**, les candidatures suivantes :

1	Julien CHADEYRON
---	------------------

Article 5 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'UFR LCC**, les candidatures suivantes :

- **Collège BIATSS**

1	Virginie EYMARD
---	-----------------

- **Collège USAGERS**

« Pour vivre, étudier, décider : vote UNEF ! »

Soutien : UNEF

1	Lisa THUAIRE
2	Jean-Louis SCHETTINO
3	Ewana LE GUELLENEC
4	Pierre GENDRAUD
5	Ekko GAULLIER
6	/
7	/
8	/

Article 6 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au **Conseil de l'École d'Économie – Collège USAGERS**, les candidatures suivantes :

« Tous UNI pour l'Économie »

Soutiens : UNI, UNIVERSITÉ EMPLOI, Campus Vert

1	Thomas SERTAUR
2	Ines MERED
3	Antoine CHABRILLAT
4	Lamya AABBOU
5	Romain DENIS
6	Aissatou Lamarana DIALLO
7	/

8	/
9	/
10	/

« / »

Soutiens : /

1	Manon GRANVAUD
2	Niangoran EKUE
3	Léonie DELPEYROU
4	Thierno THIAM
5	Marie MORANDA
6	Théo VICENZOTTO
7	/
8	/
9	/
10	/

Article 7 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'École de Droit – Collège BIATSS, les candidatures suivantes :

⇒ Pas de candidature

Article 8 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR Biologie – Collège USAGERS les candidatures suivantes :

⇒ Pas de candidature

Article 9 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR Chimie – Collège USAGERS les candidatures suivantes :

⇒ Pas de candidature

Article 10 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'UFR Mathématiques – Collège USAGERS les candidatures suivantes :

⇒ Pas de candidature

Article 11 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'EUPH – Collège USAGERS les candidatures suivantes :

⇒ Pas de candidature

Article 12 :

Sont déclarées recevables, pour l'élection au Conseil de l'École Doctorale Sciences Fondamentales (ED SF) – Collège USAGERS Doctorants, les candidatures suivantes :

1	BAZANTAY Clément – LaMP (Titulaire) / BRUGÈRE Étienne – LaMP (Suppléant)
2	ARNAUD Lucie – IMOST (Titulaire) / VERDURME Pauline – LMV (Suppléante)
3	MIRALLES Tristan – LPC (Titulaire) / GAUTIER Adrien – LMV (Suppléant)
4	HERVÉ Garance – LMV (Titulaire) / RAFFLIN Victoria – LMV (Suppléante)
5	SOUVETON Vincent – LMBP (Titulaire) / DESCOURS Arnaud – LMBP (Suppléant)

Article 13 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux universitaires, ainsi qu'à l'adresse suivante <https://www.uca.fr/elections/> et sur le site INTRANET de l'établissement.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,
Le 21/03/2022.

Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Mathias BERNARD



Le Président provisoire de l'Université Clermont Auvergne certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Transmis au contrôle de légalité le

22 MAR. 2022

- Publié le

22 MAR. 2022

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.